

N°2024-AG-04

ARRETE MODIFICATIF DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE

**COMPOSITION DES COMMISSIONS
« PROMOTION INTERNE »**

Vu l'arrêté n°2020-AG-54, fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour le CDG74 et ses collectivités affiliées,
Vu l'arrêté n°2022-AG-01 modifiant l'arrêté n°2020-AG-54 édictant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,
Vu l'arrêté n°2023-AG-10 relatif à la composition des commissions « promotion interne »,
Vu l'arrêté n°2024-AG-01 modifiant l'arrêté n° 2023-AG-10 relatif à la composition des commissions « promotion interne »,
Considérant qu'il convient de remplacer un représentant du personnel momentanément indisponible, pour la commission chargée de l'examen des dossiers de promotion interne de catégorie A,

ARTICLE 1^{ER}

Le Président du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie désigne, les membres des commissions chargées de l'examen des dossiers de Promotion interne, de la manière suivante :

Ancienne composition :

► **Examen des dossiers de Catégorie A -Attachés – Ingénieurs :**

- Mme Anne BLANC, Représentante des collectivités,
- Mme Claudine FAUDOT, Représentante des collectivités,

- M. Lionnel BOULENS, Représentant du personnel,
- Mme Nathalie MEYNET, Représentante du personnel.

Nouvelle composition :

► **Examen des dossiers de Catégorie A -Attachés – Ingénieurs :**

- Mme Anne BLANC, Représentante des collectivités,
- Mme Claudine FAUDOT, Représentante des collectivités,

- M. Xavier PARISOT, Représentant du personnel,
- Mme Nathalie MEYNET, Représentante du personnel.

Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE 2^{ème}

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3^{ème}

La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Annecy, le 28 mai 2024,

Le Président,



Antoine de MENTHON